

Cette formation est éligible au CPF.

Elle comprend également les qualifications : EPI (Equipier de Première Intervention) et SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

- **Durée**

84h00 sur douze jours, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

- **Pré requis**

- Savoir lire, écrire, compter et parler le français
- Aptitude physique (validée par un certificat médical)

- **Public concerné**

- Toute personne désirant exercer la fonction d'agent de sécurité incendie

- **Nombre de participants**

- 4 minimum à 12 maximum

- **Objectifs**

L'objectif de la formation SSIAP 1 est d'acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH)

L'agent de service de sécurité incendie a pour missions :

- La prévention des incendies
- La sensibilisation des employés aux risques et aux dangers du feu
- L'intervention précoce face aux incendies
- Assurer l'entretien des moyens de secours sur le site durant l'année
- Alerter et organiser l'évacuation du public en cas de risque ou de sinistre
- Gérer l'accueil des secours
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent
- L'exploitation du PC de sécurité incendie

- **Matériels pédagogiques et équipements (Livret pédagogique délivré à chaque stagiaire) :**

Moyens de secours :

- Poste de Sécurité avec 3 ordinateurs
- système de sécurité incendie de catégorie A sur ordinateur (Simulateur Virtuel Informatisé)



- informatique :

- notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (UAE, prise en compte, traitement) ;
- ordinateur avec système de ronde électronique
- divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc....) ;
- extincteurs (eau, poudre, CO2), en coupe et pleins ;
- mise à disposition d'une aire de feu pour l'emploi d'extincteurs sur un bac à feux écologiques à gaz
- robinet incendie armé ;
- têtes d'extinction automatique à eau (non fixées) ;
- appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde ;
- modèles d'imprimés, (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses) ;
- autocom avec téléphones : emploi des téléphones (réception, appel) ;
- système PTI

Désenfumage :

- un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement ;
- un clapet coupe-feu équipé ;

Eclairage de sécurité :

- blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie)

Secourisme :

- Plan d'intervention + pictogrammes
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequin RCP (Adulte, enfant, nourrisson)

• **Contenu**

1ère partie : Le feu et ses conséquences (Le feu, le comportement au feu ...) et Sauveteur Secouriste du Travail

2ème partie : Sécurité incendie (Principes de classement des établissements, fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, désenfumage ...)

3ème partie : Installations techniques (Installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, système de sécurité incendie...)

4ème partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (Présentation des consignes de sécurité et main courante, poste de sécurité, mise en œuvre des moyens d'extinction ...)

5ème partie : Concrétisation des acquis (Visites applicatives, mises en situation d'intervention ...)

• **Examen**

Epreuve écrite (QCM de 30 questions – 30 minutes)

Epreuve pratique (Ronde avec anomalies et sinistre – 15 minutes/candidat)

Le candidat sera déclaré « certifié » s'il obtient la note de 12/20 minimum à l'épreuve écrite et s'il est « Apte » à l'épreuve pratique. Il aura un an pour se représenter à l'examen afin de repasser l'épreuve non validée. Passé ce délai, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et devra suivre à nouveau la formation dans son intégralité avant d'être présenté à un nouvel examen.

Le diplôme SSIAP 1 sera valable 3 ans. Il conviendra de suivre un « Recyclage SSIAP 1 » avant la date anniversaire afin de le renouveler pour 3 ans à nouveau.

La carte SST sera valable 2 ans. Il conviendra de suivre un « MAC SST » avant la date anniversaire afin de la renouveler pour 2 ans à nouveau.

• **Déroulement (Méthodologie de la mise en œuvre)**

1. Inscription après vérification des pré-requis
2. Formation
3. Visite technique applicative
4. Examens blancs (Théorique et Pratique)
5. Examen

• **Informations sur les évolutions après la formation SSIAP 1 :**

o Accéder à la formation SSIAP 2 (Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie) :

- Conditions : Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail

o Accéder à la formation SSIAP 3 (Chef de Service de Sécurité Incendie) :

- Conditions : Disposer d'un diplôme niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par une VAE

• **Lieu de la formation**

Au centre de formation MY SCHOOL

MY SCHOOL

162 bis rue de Paris
92100 Boulogne Billancourt

Tel : 01 87 66 53 23

Courriel : contact@myschoolsecurite.fr

MY SCHOOL	Création : 14.01.2025		Version 1
-----------	-----------------------	--	-----------